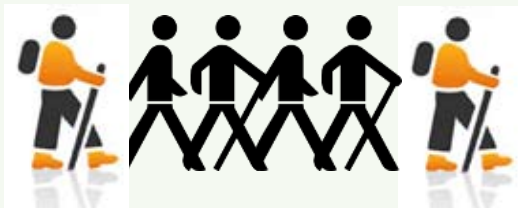




Quelques consignes pour randonner en toute sécurité

Vous allez participer à une randonnée placée sous la responsabilité de bénévoles qui l'ont préalablement reconnue. Nous vous rappelons que :

❶ L'organisateur de la randonnée est en tête du groupe, les participants ne doivent pas le précéder. Le serre-file ferme la marche.



❷ En groupe, le cheminement sur route se fait sur le bas-côté en file indienne.



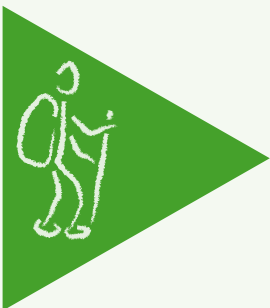
❸ Les traversées de route s'effectuent après regroupement et impérativement au signal des organisateurs.

❹ La convivialité est l'un des attraits essentiels de la randonnée en groupe : des regroupements, une main tendue lors de passages délicats, un regard en arrière sont indispensables au bon déroulement de la randonnée.



Ces recommandations facilitent la vie du groupe et confortent l'image des membres du GPA à l'extérieur.

Le non respect de ces consignes entraîne la responsabilité du randonneur. En cas de récidive, l'exclusion pourra être envisagée.



Bonne randonnée à tous !

Et en fin de journée, venez partager le **goûter** (sauf période hivernale)

